

Vote électronique et autres projets de digitalisation : Est-ce que le canton du Jura a les moyens et les compétences pour accomplir cette tâche ?

Le groupe UDC n'est pas surpris de la manière dont le Gouvernement jurassien a voulu gérer le dossier du vote électronique. Il suffit de se rappeler des mots utilisés lors de la présentation dans notre groupe ou lors des débats au Parlement en rapport avec la sécurité. Nous devons tirer la conclusion que ce dossier n'a pas été suffisamment approfondi par l'exécutif cantonal. Nous sommes aujourd'hui très satisfaits que la majorité du Parlement ait refusé en deuxième lecture l'introduction du vote électronique.

Suite aux réponses données à la question écrite n° 3134, le groupe UDC est d'avis que le Service de l'informatique (SDI) n'a pas assez relevé la problématique des risques liés à des intrusions malveillantes et que la Chancellerie d'Etat se basant sur le fait que les fraudeurs étaient punis par la loi, ne devait pas se préoccuper davantage de la sécurité du système.

Nous constatons également que le Gouvernement jurassien a autorisé beaucoup trop vite l'intégration du vote électronique et cela uniquement en partenariat avec la Poste. Un partenaire qui a perdu beaucoup de crédibilité ces dernières années et qui se veut innovant au niveau de la digitalisation. Mais pour une telle entreprise, le bénéfice à la fin de l'année est beaucoup plus important que la sécurité de notre pays.

Le Gouvernement jurassien a la volonté de digitaliser dans un maximum de secteurs pour faire des économies. La Confédération veut également avancer dans ce domaine et cela parfois sans les moyens et les compétences nécessaires.

Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1) **Est-ce que tous les risques concernant la manipulation de vote ont été pris en considération par le Gouvernement et les services concernées ?**
- 2) **Est-ce qu'une analyse détaillée des risques et des coûts existe pour le projet du vote électronique ?**
- 3) **Si oui, est-elle disponible pour les députés ?**
- 4) **Est-ce que le canton du Jura et ses services concernés comme par exemple le SDI ont les moyens et les compétences pour accomplir la grande tâche de la digitalisation avec la sécurité requise ?**
- 5) **Devons-nous nous soucier de la sécurité de nos données informatisées dans le canton du Jura ?**
- 6) **Qu'en est-il de la sécurité du guichet virtuel jurassien et des autres systèmes informatisés ?**
- 7) **Est-ce que des intrusions illégales ont été détectées ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 17 avril 2019

Pour le groupe UDC
Didier Spies

